Honte à Macron-Dupont-Moretti : la justice se soumet à Assa Traoré et ordonne 14 nouvelles investigations !

écrit par Christine Tasin | 17 juillet 2020

Foutre le bordel, quand on est une racaille, ça rapporte gros. Ça permet d'obtenir ce que pas un Gilet Jaune n'a obtenu : la réouverture de dossiers clos depuis des mois, voire des années.

Sont très fortes, les racailles. Et les Traoré ne se calmeront pas, fortes de cette première victoire, ils vont continuer d'exiger la lune tant que les gendarmes qui ont arrêté le délinquant Traoré ne seront pas condamnés et tant qu'il n'y aura pas une statue du délinquant Adama Traoré devant l'Elysée.

Dupond-Moretti commence très fort… Et ce n'est que le début !!!

Affaire Adama Traoré : les juges d'instruction ordonnent 14 nouvelles investigations, un « sacré rebondissement » selon l'avocat des parties civiles

L'avocat de la famille Traoré souligne qu'il y a eu « 17 demandes d'actes des juges d'instruction » depuis le rassemblement du 2 juin en soutien à la famille.

Les juges d'instruction ordonnent 14 nouvelles investigations dans l'enquête sur la mort d'Adama Traoré, jeune homme noir décédé lors d'une interpellation par des gendarmes en juillet 2016 à Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise), a appris franceinfo vendredi 17 juillet auprès de sources concordantes. Elles s'ajoutent à deux récentes demandes d'actes et une nouvelle expertise médicale confiée à des médecins belges, *« il y a donc 17 demandes d'actes des juges d'instruction »* depuis le rassemblement du 2 juin en soutien à la famille Traoré, relève son avocat, Maître Yassine Bouzrou.

Une nouvelle commission rogatoire confiée à l'IGGN

Dans l'ordonnance des juges d'instruction que franceinfo a pu consulter, il est noté qu'il *« sera fait droit à la demande d'actes de l'avocat des parties civiles »* et qu'une nouvelle commission rogatoire sera confiée à l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) avec notamment pour mission de rechercher le fichier de traitement des antécédents judiciaires d'Adama Traoré, rechercher la copie de l'ensemble des procédures suivies contre Adama Traoré – qu'elles aient fait l'objet de classement sans suite ou de poursuites judiciaires -, rechercher la copie de l'ensemble des procédures dans lesquelles Adama Traoré était plaignant, et de les joindre au dossier ».

Par ailleurs, les juges ordonnent aussi de rechercher et d'exploiter toutes les procédures impliquant à la fois Adama Traoré et les gendarmes qui l'ont interpellé, comme l'a aussi demandé l'avocat de la famille du jeune homme. Ils ordonnent

également de « rechercher les fichiers de traitement des antécédents judiciaires » de ces gendarmes et de pouvoir indiquer dans un procès-verbal plusieurs éléments concernant ces militaires, notamment leurs formations et « l'existence ou pas de procédures disciplinaires et l'octroi ou pas de médailles ».

Parmi ces 14 nouvelles demandes d'actes, les juges ordonnent aussi qu'une commission rogatoire, confiée à l'IGGN, fasse un « plan précis » de l'appartement où Adama Traoré s'est réfugié, entre la première tentative d'interpellation des gendarmes et la deuxième.

Des juges sensibles « à la pression médiatique »

Ces nouvelles investigations sont *« un sacré rebondissement dans l'affaire*, salue Yassine Bouzrou, *cela fait des années que nous demandons qu'une enquête effective soit réalisée par les juges d'instruction et nous constatons qu'après quatre années d'inertie et des manifestations dénonçant le déni de justice les juges ont, depuis le rassemblement devant le palais de justice du 2 juin 2020, ordonné 16 actes d'investigation et une expertise médicale confiée à des médecins étrangers »*.

Néanmoins, *« bien qu'il s'agisse d'une avancée positive pour le dossier nous ne pouvons que déplorer le comportement des magistrats instructeurs et confirmer notre demande de récusation de ces derniers, lesquels sont manifestement plus sensibles aux rassemblements populaires et à la pression médiatique qu'aux écritures juridiques des parties civiles »*, regrette le conseil.

La famille d'Adama Traoré organise un nouveau rassemblement le 18 juillet 2020 à Beaumont-sur-Oise, quatre ans après la mort du jeune homme. Une marche partira à 13h30 de la gare de Persan Beaumont. La famille va dénoncer le déni de justice en critiquant le fait que, sans rassemblement ni action forte de

sa part, rien ne serait fait pour faire avancer l’enquête, explique leur avocat.

https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/police/violences-policieres/affaire-adama-traore-les-juges-d-instructions-ordonnent-14nouvelles-investigations-un-sacre-rebondissement-selon-l-avocat-des-parties-civiles_4047799.html